

Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 19/01/2012

Depuis les dernières élections professionnelles du 20 octobre 2011, les Comités Techniques Locaux ne sont plus paritaires. Seules les Organisations Syndicales ont le droit de vote. Comme auparavant, les CTL n'émettent qu'un avis, le principal changement réside dans le fait que lors d'un vote unanime des OS contre un projet proposé par la direction, celui-ci doit faire l'objet d'un réexamen lors d'une prochaine réunion. La direction peut alors modifier, « si elle le souhaite », son projet initial.

Dans ce nouveau cadre, la CGT Finances Publiques a décidé de participer à ce Comité Technique « spécial emplois » pour condamner les suppressions d'emplois. Il ne s'agissait évidemment pas d'intervenir sur les choix opérés par notre direction, ni d'effectuer un quelconque marchandage sur la répartition des emplois supprimés, mais bien mettre l'administration face à ses responsabilités et aux conséquences de ses choix.

Déclaration liminaire
intersyndicale (CGT-FO-UNSA-CFTC)
au CTL DRFIP Nord du 19 janvier 2012

Ce premier Comité Technique Local après les élections professionnelles d'octobre 2011 aborde malheureusement, une nouvelle fois, les suppressions d'emplois. Nouvelles règles de fonctionnement des CT certes, mais continuité dans les propositions. Cette année, vous passez la barre des 1000 suppressions d'emplois sur 2 quinquennats.

Notre présence aujourd'hui, ce sera l'occasion une nouvelle fois de dénoncer cette casse du service public, l'abandon de nos missions, la dégradation des conditions de travail ; Et soyez convaincus que l'ensemble des organisations représentatives et les personnels auront l'occasion de vous le rappeler aussi le 2 février prochain, lors de la journée de grève DGFIP.

Comment pouvez-vous encore justifier de telles coupes dans les effectifs ? Le seul et unique but des multiples réorganisations et fusions (que nous subissons depuis des années), ce sont les suppressions d'emplois.

Le prétexte de la crise et de la dette publique a bon dos : les institutions financières et les intérêts des catégories des plus fortunés sont préservés. Cela se fait forcément au détriment des plus démunis et des agents de la Fonction de la Publique désignés comme la cause de tous les déficits.

Avec en plus, le gel des salaires pour 2011 et 2012, synonyme de dégradations des rémunérations, la smicardisation des agents de la Fonction Publique, la hausse des cotisations retraites.

Et pour nous, c'est la double peine avec les suppressions d'emplois synonymes d'aggravation des conditions de travail.

Aujourd'hui, vous nous présentez 95 suppressions d'emplois à la DRFIP Nord pour 2012 sans état d'âme !!!

Les prélèvements au titre des gains de productivité sont le reflet de la méconnaissance de la réalité et ont pour conséquence directe la souffrance des agents dans les services.

Ces suppressions d'emplois ont en fait, des conséquences désastreuses pour l'exercice des missions de la DGFIP et les conditions de travail : elles interviennent alors que la charge de travail augmente dans tous les services et elles se traduisent par une très forte hausse (plus d'un tiers) de la charge de travail par agent.

Par exemple, dans vos documents, vous ciblez la fiscalité des particuliers : la réalité contredit les objectifs et les analyses de la direction : Télé-IR engendre une charge de travail supplémentaire (questions, réception physique et téléphonique, contentieux, gracieux, contrôle...).

Vous ciblez également la fiscalité des professionnels, en invoquant, notamment, les téléprocédures ; dans la réalité, celles-ci génèrent une masse de travail supplémentaire non quantifiée, chronophage et inévitable.

Sur le contrôle fiscal et patrimonial, à l'heure où les Finances Publiques sont au plus bas, et la fraude fiscale estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros, chaque année, est-il concevable de supprimer des emplois dans ce domaine?

Sur les géomètres, encore une absurdité au moment où une révision foncière est annoncée.

Sur la filière gestion publique, comment assumer au mieux nos missions auprès des ordonnateurs, notamment avec la nouvelle offre de service, alors que à minima 14 suppressions d'emplois sont encore prévues (9 dans les postes communaux et 5 dans les postes hospitaliers).

Le Contrôle Hiérarchisé des Dépenses (CHD) présenté comme un outil de gain de productivité, n'est en fait qu'un alibi pour les suppressions d'emplois et dégrade la qualité de service.

Au moment où les missions envers les collectivités locales sont laissées en friche (l'actif, le suivi des emprunts notamment sensibles, la qualité comptable...), c'est bien de créations d'emplois dont il faut parler.

Enfin, vous proposez plus d'un quart des suppressions d'emplois en 2012 dans les services de Direction : les conséquences seront multiples à l'heure où les services du pôle transverse sont déjà débordés : moins de soutien au réseau, moins de réponses aux besoins des collègues, ...etc

Par ailleurs, la diffusion aux chefs de service des informations concernant ce CTL et sur le site Ulysse 59 avant le Comité Technique augure mal du changement de cette nouvelle instance issue de la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010 et destinée à faciliter un dialogue social « responsabilisant ». Les parties prenantes du dialogue devraient être celles qui ont expertise et autorité sur les questions examinées. De plus, les documents préparatoires à ce CT sont incomplets : de nombreuses questions restent en suspend : la localisation des emplois supprimés aux Domaines, des huissiers, en Direction et recettes des Finances...

Vous avez compris après ces remarques que l'ensemble des organisations syndicales présentes ce jour voteront unanimement contre vos propositions en matière de suppressions d'emplois.

Il vous reste, comme l'autorise les nouvelles règles de fonctionnement des CT, à nous présenter des nouvelles propositions conformes à l'intérêt des agents et au maintien et développement des missions dévolues à la DGFIP qui passent par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de postes.

En réponse à la déclaration liminaire, M RATEL a tenu à préciser qu'il ne présentait pas les 95 suppressions d'emplois sans état d'âme, mais qu'il le faisait avec « discernement »...

Il a également indiqué qu'il n'y avait pas d'abandon de missions à la DGFIP, bien au contraire.

Il a rappelé son engagement à ne pas supprimer d'emplois dans les postes de moins de 5 agents.

Concernant les suppressions d'emplois dans les services de direction, il a précisé qu'aucun service n'était sanctuarisé...et que la fusion avait généré notamment au niveau des ressources humaines, des gains de productivité (se félicitant de la création de deux conseillers RH).

La CGT Finances Publiques est intervenue pour dénoncer le décalage énorme entre le discours du directeur et la réalité dans l'ensemble des services, notamment sur les aspects missions. Il est de notre responsabilité de dénoncer la situation actuelle, les conséquences des suppressions d'emplois sur les missions, sur le service public et les conditions de travail.

Pour autant, dans ce CTL, la CGT Finances Publiques a refusé de rentrer dans des débats qui aboutiraient finalement à trouver de nouveaux gisements pour les suppressions d'emplois, à justifier la casse du statut au travers de la mise en pièce des missions et d'opposer les services entre eux.

Pour nous, il faut d'un état des lieux des conditions d'exercice des missions et des charges de travail pour les agents, et en tirer les conséquences en terme de création d'emplois ; c'est dans cet état d'esprit que nous avons abordé ce CT et attendons de nouvelles propositions de l'administration en ce sens.

ORDRE du jour :

1 Présentation de TAGERFIP

TAGERFIP est le Tableau de Gestion des Emplois de Référence des Finances Publiques constitue le nouveau référentiel unifié des emplois de la DGFIP, qui succède au 31 décembre 2011 au TSM et à Nominoé emplois, référentiels respectifs des emplois de la filière fiscale et de la filière gestion publique.

Le référentiel des emplois implantés est la photographie des moyens en emplois alloués à chaque direction territoriale ou spécialisée.

Il décline le plafond d'emplois autorisés de la DGFIP, recense la ventilation numérique, catégorielle, géographique et fonctionnelle des emplois implantés et enregistre les évolutions s'y rapportant.

Il est utilisé pour les mouvements de mutation, mais aussi en terme budgétaire, il décline le plafond d'emplois autorisé de la DGFIP.

Il tient compte de la mise en place des nouveaux statuts et de la nouvelle organisation des services (structures fusionnées, nouveau classement des postes comptables règles, de gestion communes)

Pour la CGT, TAGERFIP (table des emplois), MAGERFIP (méthode d'allocation des emplois) et SAGERFIP (suivi des effectifs), constituent des outils de suppressions des emplois comme leurs prédécesseurs (ORE, TSM).

Par ailleurs, pas de précision quant à l'implantation des postes en service de direction.

2 Emplois

La Direction a détaillé l'ensemble de ses propositions en matière de suppressions d'emplois en 2012 à la DRFIP Nord (pour le détail cf tableau du tract CGT suppressions d'emplois 2012).

L'ensemble des organisations syndicales présentes a voté contre ce projet. Un nouveau CT sera convoqué avec la possibilité de nouvelles propositions de la part de la Direction.

Sans attendre, il faudra agir et se mobiliser à la DRFIP Nord dans le cadre de la journée de grève DGFIP du 2 février prochain. AGIR, pour :

- **Stopper immédiatement les suppressions d'emplois,**
- **Renforcer toutes les missions de la DGFIP**
- **Améliorer rapidement et concrètement les conditions de travail**
- **Revaloriser les rémunérations**

**Le 2 février,
TOUS ENSEMBLE,
TOUS EN GREVE !**

